

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **137 (2011)**

Heft 09: **Maison de l'écriture**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Section Vaud

Tonicello Eric, ing. civil HES, Lausanne

Section Valais

Dussex Gaëtan, ing. civil HES, Ayent

Membres associés étudiants

Section Genève

Carugati Damien, Genève

Section Vaud

Buchter Laetitia, Lausanne

Quach Delphine, Renens

Villiger Lucien, Lausanne

Section Valais

Nantermod François

Contact pour les membres et toutes personnes intéressées :
T : 044 283 63 63
contact@siaservice.ch

Prestations de SIA Service pour les membres bureaux : www.siaservice.ch

PLUS GRANDE OUVERTURE DE LA SIA

Réunies le 24 mars dernier à Zurich pour leur première conférence annuelle, la direction de la SIA et la conférence des présidents ont pris deux décisions importantes: le maintien du moratoire

sur l'accueil de nouvelles sociétés spécialisées et la poursuite et le développement de l'engagement de la SIA sur le plan international.

Un moratoire maintenu

Le moratoire sur l'accueil de nouvelles sociétés spécialisées a une nouvelle fois suscité d'âpres discussions. La controverse a été rallumée par la requête présentée au groupe professionnel Architecture pour l'admission de l'Association suisse d'Écobiologie de la construction (ASdE). Ayant déjà soulevé des divergences au sein du groupe professionnel lui-même, l'opportunité de cette admission – et donc de la levée du moratoire – n'a pas davantage trouvé l'accord des présidentes et présidents, des sections et des autres sociétés spécialisées de la SIA, si bien que l'assemblée s'est finalement ralliée au maintien du moratoire.

Rappelons que ce dernier avait été instauré lors de l'assemblée des délégués de fin 2008, après l'admission de la Centrale Suisse des constructeurs de Fenêtres et Façades (CSFF), pour suspendre la prolifération des nouvelles sociétés spécialisées en attendant de réexaminer en profondeur les critères et conditions d'admission applicables à de futures affiliations. Si la direction

a entre-temps clarifié ces critères, elle est également parvenue à la conclusion que l'admission de nouvelles sociétés ne devait pas seulement dépendre d'une analyse au cas par cas, mais aussi du potentiel des candidates à s'intégrer à l'évolution de l'organigramme de la SIA dans son ensemble. Et comme ce processus de réorganisation est encore en cours, la direction s'en tient donc au moratoire.

Engagements internationaux

Lors de sa séance préalable de la matinée, la direction de la SIA a décidé de revoir ses collaborations internationales dans le domaine des sciences de l'ingénieur et fixé un premier tour d'horizon à l'issue de la World Engineers Convention 2011 (du 4 au 9 septembre à Genève: <www.wec2011.org>). Il ne s'agit nullement de remettre en question les engagements internationaux de la SIA, mais au contraire de les développer et de les dynamiser. L'état des lieux concernera donc la place de la SIA au sein de la Fédération Européenne d'Associations Nationales d'Ingénieurs (FEANI) et de la World Federation of Engineering Organizations (WFEO), la promotion de prestations d'ingénieur à l'étranger dans le cadre de la plate-forme « Ingenious Switzerland »

suva.ch/maison-amiante

Visitez la Maison de l'amiante, apprenez à reconnaître les dangers et gagnez des vacances en Suisse.

suvapro

www.ingenious-switzerland.com, ainsi que le rôle dévolu aux Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) pour la reconnaissance des praticiens suisses en Europe.

Procédures de concours en question

Enfin, la direction a octroyé un soutien de 9000 francs prélevés sur ses propres réserves à la commission SIA 142/143 pour la reprise des manifestations et ateliers avec des maîtres de l'ouvrage publics et des architectes communaux et cantonaux sur le thème des procédures de concours (« Wettbewerbsverfahren in Diskussion »). Organisées de 2002 à 2007 sous la houlette de la commission

SIA 142/143, ces rencontres avaient en effet permis des échanges importants sur les mérites respectifs des différentes procédures vues par des organisateurs, des maîtres de l'ouvrage et des participants. Les résultats des débats avaient fait l'objet d'une documentation rigoureuse. La ville et le canton de Zurich apportent une contribution financière égale à celle de la SIA à la reprise de ces rendez-vous.

Thomas Müller, resp. communication SIA

NOUVEAU REGISTRE DES LES D'ETANCHEITE

L'intégration de normes européennes d'essais et de produits a motivé la réorganisation du registre SIA des lés d'étanchéité bitumineux.

Ce document sert à choisir une étanchéité qui remplit les exigences de la norme systémique correspondante. Les domaines d'application concernent le bâtiment, le génie civil et la construction de tunnels (B1.2), les surfaces carrossables en asphalte coulé sur les ponts en béton (C1) et les revêtements carrossables dans le bâtiment (C2) conformément à la norme SIA 270, tableau 3.

Téléchargeable dès à présent sur le site Internet de la SIA, le nouveau règlement du registre SIA des lés bitumineux entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2011. Le registre mis à jour sera disponible cet automne en format PDF : www.sia.ch/register

(SIA)

